Bulletin de liaison de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Édition de septembre 2017

Mot du préfet

J'invite les citoyens à réfléchir à l'opportunité à présenter leur candidature aux élections municipales qui se tiennent le cinq (5) novembre prochain à la grandeur du Québec. Pour connaître les dates de mise en candidature ainsi que les conditions à respecter, je vous invite à communiquer avec votre municipalité. Pour moi, la représentation des femmes et des jeunes sur la scène politique municipale est un enjeu important, compte tenu du peu de participation de ces derniers. Nos municipalités et notre MRC ont besoin de personnes engagées qui ont un désir de travailler en équipe et au développement de nos communautés. Être un élu municipal nécessite d'être à l'écoute des citoyens pour comprendre leurs revendications et suggestions ainsi que d'être disponible pour participer à différentes réunions. Mais avant tout, c'est avoir le goût d'influencer les débats afin d'assurer des conditions favorables pour la prospérité de notre communauté locale et régionale et pour le bénéfice de notre population actuelle et des générations à venir.

Survol de la séance régulière du 19 septembre 2017

Motion de félicitations à des élus

Madame Adrienne Gagné et messieurs François Barret, Richard Lehoux, Jean-Marie Pouliot ont confirmé qu'ils ne solliciteraient pas un nouveau mandat comme maire de leur municipalité respective aux élections municipales de cet automne. Les membres du conseil de la MRC de La Nouvelle-Beauce ont adopté une motion de félicitations afin de rendre hommage et souligner leur apport dans notre milieu durant les années où ils ont œuvré comme élus municipaux. La MRC de La Nouvelle-Beauce profite également de l'occasion pour remercier les conseillers municipaux qui se retirent de la vie municipale pour leur engagement envers leur communauté et le bien-être des citoyens.

Avancement du projet de lien cyclable Scott - Sainte-Hénédine - Saint-Anselme

La municipalité de Sainte-Hénédine a amorcé en 2015 un projet de piste cyclable sur l'ancienne voie ferrée du Québec Central. Ce projet vise à relier la Véloroute de la Chaudière à la Cycloroute de Bellechasse en passant par les municipalités de Scott, Sainte-Hénédine et Saint-Anselme, sur une distance de 15 km.

L'emprise ferroviaire du Québec Central est maintenant la propriété du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) depuis 2012. À cet égard, le ministère gère différents tronçons de l'emprise ferroviaire, car certains continuent d'être exploités comme le lien Charny/Vallée-Jonction et d'autres, sont fermés, comme le tronçon Scott/Saint-Anselme. Le ministère demeure propriétaire de l'emprise, mais peut y autoriser certaines activités récréatives, comme le vélo. Autre précision, le ministère ne discute qu'avec un seul partenaire, dans ce cas-ci, il s'agit de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

L'ensemble des municipalités de la Nouvelle-Beauce ont décidé de s'impliquer et de contribuer financièrement à cet important projet destiné au bien-être de toute la population de la Nouvelle-Beauce. Rappelons qu'un sondage réalisé par Vélo Québec, en 2015, nous apprenait qu'il y avait 4,2 millions de cyclistes au Québec. C'est le loisir préféré des Québécois de tout âge, de 7 à 97 ans.

Ainsi, depuis le début de l'année 2016 jusqu'à la fin de l'année 2017, notre MRC aura dépensé plus de 90 000 $ en études pour l'avancement de ce projet. Comprenons que la piste cyclable doit passer sous les viaducs de l'autoroute 73 à Scott, propriété du MTMDET et que celui-ci veut s'assurer de l'intégrité des viaducs. Il reste encore plusieurs étapes pour finaliser ce dossier et voir rouler les cyclistes dont la réalisation d'un devis pour le démantèlement des rails et dormants et un devis de construction. Celui-ci devra prendre en compte le voisinage, agricole et urbain, et ce, afin de réduire le plus possible les contraintes du passage d'une piste cyclable et leurs usagers à proximité de leur propriété. Toutes ces études doivent être approuvées par le ministère.

Enfin, un tel projet est coûteux et passe nécessairement par l'engagement des gouvernements, provincial et fédéral, a contribué financièrement à la construction de cette piste cyclable.

Source : *MRC de La Nouvelle-Beauce*

Pour entrevue : Richard Lehoux, préfet
Tél. : 418 387-3444
mrc@nouvellebeauce.com

Bienvenue à www.nouvellebeauce.com